Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20260223-2026_06-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 23/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RENAULT Anne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/02/2026.

Présents : Mme RENAULT Anne, Maire, Mme LANOË Christine, MM : CARRE Daniel, LEBLANC Jonathan, MOESSE Jocelyn, RAUFLET Didier, VISSEICHE Roland

Excusé(s) : Mme LUCAS-LEBRETON Elodie, MM : ROBERT Yann, THAO Alexandre
Absent(s) : M. BUDOR David

A été nommé(e) secrétaire : M. RAUFLET Didier

2026-06 – Choix de nom de rue pour le lotissement "La Clé des champs"

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la poste d'identifier clairement les adresses des immeubles. Il convient de faire la dénomination de la rue principale et unique du lotissement la "Clé des Champs".

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Décide de nommer la rue du Lotissement La Clé des Champs : **La Rue des Coquelicots***
- *Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération*
- *Charge Madame Le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/02/2026

Le Maire
Anne RENAULT

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le secrétaire de séance
Didier RAUFLET